

TPOLOGIE DE LA PECHE SUR LE COURS INFERIEUR DU FLEUVE BANDAMA (COTE D'IVOIRE, AFRIQUE DE L'OUEST)

[FISHING TYPOLOGY IN LOWER BANDAMA RIVER (CÔTE D'IVOIRE, WEST AFRICA)]

KIEN Kouassi Brahiman¹, YAO Stanislas Silvain¹, VANGA Adja Ferdinand², and KOUAMELAN Essetchi Paul¹

¹Laboratoire d'Hydrobiologie et d'Eco-technologie des eaux, UFR Biosciences, Université Félix Houphouët-Boigny,
22 BP 582 Abidjan 22, Côte d'Ivoire

²Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, BP 1328 Korhogo, Côte d'Ivoire

Copyright © 2015 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The study of the fishing activity in the lower Bandama River (Côte d'Ivoire, West Africa) downstream of Lake Taabo, conducted from July 2013 to June 2014, has identified 171 fishermen: 47.37% from Tiassalé, 28.07% from N'Zianouan and 24.56% from Singrobo. This population consists of Ivorians (36.26%) and foreigners (63.74%). The fishing activity is controlled by Malians (Bozo ethnic group) at Tiassalé (39.51%) and N'Zianouan (60.42%). Baoulé ethnic group (28.57% of Ivorian fishermen) is the largest ethnic group at Singrobo. Two categories of fishermen stand in the foreign community. We noted professional practitioner who done only fishing (69.66% of all professional groups) and professionals with an ancillary activity (23% of foreign professional groups). The Ivorian fishermen are mostly farmers (87.10%). The Ivorian professional practitioners represent 12.90%. The fishing activity is dominated in all localities by adult aged between 30 and 45 years (54.84% of foreigners and 42.20% of Ivorians). Foreign fishermen are illiterate unlike Ivorians who have a significant literacy rate (83.63%). Fishing techniques used in this part of the Bandama River are conical fishing baskets (mesh and grilling), castnets, gillnets with sizes smaller than the standard size (45 mm), bottom lines and harpoons. The illiterate situation of foreign fishermen and the mesh sizes under standard regulation are serious matter for sustainable exploitation on fish's resources.

KEYWORDS: Bandama River, Artisanal fishery, Fishing gears, Sustainable management, Côte d'Ivoire.

RESUME: L'étude de l'activité de pêche dans le cours inférieur du fleuve Bandama (Côte d'Ivoire, Afrique de l'Ouest) en aval du lac de Taabo, menée de Juillet 2013 à Juin 2014 a identifié 171 pêcheurs dont 47,37% à Tiassalé, 28,07% à N'Zianouan et 24,56% à Singrobo. Cette population se compose d'Ivoiriens (36,26%) et d'étrangers (63,74%). L'activité de pêche est contrôlée par les Maliens (Bozo) à Tiassalé (39,51%) et N'Zianouan (60,42%). Les Baoulé (28,57% des pêcheurs Ivoiriens) constituent le plus grand groupe ethnique à Singrobo. Deux catégories de pêcheurs se tiennent dans la communauté étrangère. Nous avons noté les pêcheurs professionnels qui ne font que la pêche (69,66% de l'ensemble des professionnels) et les professionnels avec une activité accessoire (23% du groupe professionnel étranger). Les pêcheurs Ivoiriens sont pour la plupart des agriculteurs (87,10%). Les professionnels Ivoiriens représentent 12,90% des pêcheurs. L'activité de pêche est dominée dans toutes les localités par des adultes âgés de 30 à 45 ans (54,84% des étrangers et 42,20% des Ivoiriens). Les pêcheurs étrangers sont analphabètes contrairement aux Ivoiriens qui ont un taux d'alphabétisation important (83,63%). Les techniques de pêche utilisées dans cette partie du fleuve Bandama sont les nasses (en filet et en grillage), éperviers, filets maillants avec des mailles plus petites que la maille standard (45 mm), les palangres et les harpons. Le faible niveau d'instruction des pêcheurs étrangers et les maillages en dessous de la norme constituent une véritable entrave pour la gestion durable des ressources de poissons.

MOTS-CLEFS: Fleuve Bandama, Pêche artisanale, Engins de pêche, Gestion durable, Côte d'Ivoire.

1 INTRODUCTION

En Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest), la loi n°86 - 478 du 01 juillet 1986 relative à la pêche, en son article 3, définit cette activité comme celle consistant en la capture, l'extraction ou la récolte de poissons, cétagés, chéloniens, végétaux, planctons ou d'animaux invertébrés vivant partiellement ou complètement dans le milieu aquatique.

Le secteur halieutique ivoirien regroupe la pêche continentale, lagunaire et maritime.

La pêche continentale, de type artisanal, est pratiquée sur les bassins versants des fleuves (Cavally, Sassandra, Bandama et Comoé) et des rivières (Tabou, Méné, Néro, San-Pédro, Niouniourou, Agnéby, Boubo, Mé, Bia et Tanoé) et sur les réservoirs hydroélectriques (lacs d'Ayamé I, Buyo, Kossou, Taabo et de Faé) ou agropastoraux (retenues de Solomougou, Nambengué, Sambakaha, Korokara etc.) [1], [2], [3], [4], [5], [6]. Elle présente des potentialités de croissance certaines et ses fonctions de génération d'emplois et de revenus [7], de production et d'approvisionnement en denrées alimentaires [8] et de contribution au PIB national [9] pourraient être judicieusement et durablement optimisées si elle bénéficie d'une bonne politique de développement.

Le déficit d'information constitue un handicap dans l'élaboration et la conduite de plans d'aménagement et de gestion de tout secteur socio-économique. En Côte d'Ivoire, les études descriptives de la pêche continentale ont concerné essentiellement les lacs de barrages hydroélectriques [2], [3], [5], [6]. Ces sites ont primordialement retenu l'attention des chercheurs et des décideurs à cause de la densité des acteurs de la filière qui y sont présents et de la récurrence des litiges entre autochtones Ivoiriens et allogènes.

La présente étude s'intègre dans une série de travaux visant à constituer une base de données sur l'activité halieutique pratiquée sur les bassins versants des fleuves et rivières de Côte d'Ivoire. Elle a été réalisée sur le fleuve Bandama. Les travaux antérieurs conduits sur ce fleuve, en dehors des retenues agropastorales et des lacs de barrages hydroélectriques, ont porté uniquement sur la pêche crevette [10], [11]. La présente étude a donc été initiée dans le but d'approfondir les connaissances sur la pêche dans le bassin du fleuve Bandama en prenant également en compte la filière poisson dont la production a été évaluée à 26,2 tonnes en 2012 dans la localité de Tiassalé par la section locale de la Direction des Productions Halieutiques (DPH). Elle s'attèle à décrire l'organisation des communautés de pêcheurs d'une part, et d'autre part les engins et les techniques de pêche déployées sur le fleuve Bandama.

2 MATERIEL ET METHODE

Les travaux ont été conduits sur le cours inférieur du fleuve Bandama (Figure 1), sur trois sites : Singrobo (6°05 N ; 4°55 O), N'Zianouan (6°00 N et 4°49 O) et Tiassalé (5°53 N ; 4°49 O).

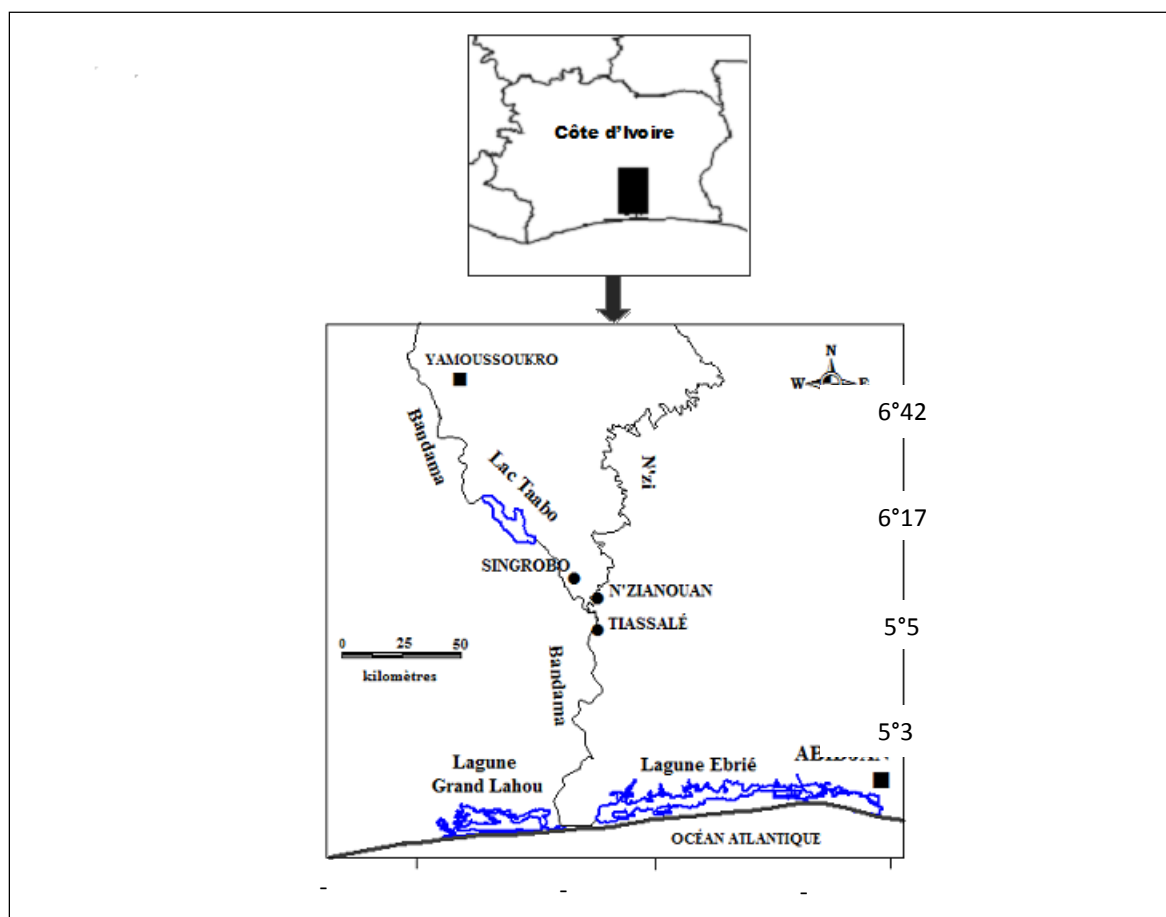


Figure 1 : Situation géographique des stations d'enquêtes (●) sur le cours inférieur du fleuve Bandama

Une enquête préliminaire effectuée du 04 au 11 Juin 2013 a permis de faire un premier recensement des pêcheurs et de retenir les sites d'étude (Singrobo, N'Zianouan et Tiassalé). Le choix des sites d'enquêtes tient compte de leur accessibilité et surtout de leur densité démographique et de l'importance de leurs marchés en toute saison.

Un suivi quotidien des activités de pêche et une enquête à passages répétés portant sur les pêcheurs et leurs techniques de pêche ont été ensuite réalisés dans les localités choisies. L'enquête s'est déroulée de Juillet 2013 à Juin 2014. Elle comportait 3 volets. Le premier volet a consisté à administrer, à chaque pêcheur, un questionnaire portant sur les informations suivantes: noms et prénoms, nationalité, sexe, date de naissance, niveau d'étude, religion, charges familiales, mode de financement de l'activité de pêche, engins de pêche (nature, caractéristiques, prix d'achat), activité principale et activités alternatives. Cette première phase de l'enquête technique a été complétée par des entretiens directs avec les autorités administratives et coutumières, les responsables techniques en charge de la gestion de ce plan d'eau, les pêcheurs et les habitants des villages. Le troisième volet a consisté à faire des observations directes sur le terrain pour vérifier les informations recueillies auprès des acteurs.

Les critères de classification des pêcheurs, basés sur le temps consacré à la pêche, les revenus qui en sont tirés, le mode de financement de l'activité de pêche et la répartition des pêcheurs par tranche d'âge sont inspirés de ceux de [12], [5]. La répartition des pêcheurs selon le niveau d'étude et la situation matrimoniale est faite selon [10]. Le logiciel Excel 2007 a été utilisé pour les différents traitements des données.

3 RESULTATS

3.1 REPARTITION DES PECHEURS PAR NATIONALITE ET PAR ETHNIE

Au total, 171 pêcheurs ont été recensés (Tableau 1), dont 94 Maliens (54,97%), 62 Ivoiriens (36,26%), 9 Burkinabés (5,26%) et 6 Sénégalais (3,51%). Les Ivoiriens se répartissent entre 5 ethnies : Baoulé (ethnie majoritaire avec un effectif $n = 51$ pêcheurs), Apolo ($n = 4$), Malinké ($n = 3$), Wobé et Agni ($n = 2$ chacune). La communauté malienne est représentée par 7 ethnies largement dominées par les Bozo ($n = 73$). Viennent ensuite les Sowé et les Somlon ($n = 6$ chacune), les Peul ($n = 4$), les Kêlèguè et les Bagnin ($n = 2$) et un Bambara. Les pêcheurs Burkinabés se répartissent entre 3 ethnies que sont le Boussanga ($n = 4$), le Mossi ($n = 3$) et le Dagari ($n = 2$). Tous les Sénégalais recensés sont des peuls ($n = 6$). Deux ethnies dominent l'ensemble de l'échantillonnage. Il s'agit des Bozo (42,69%) et des Baoulé (29,82%). Chacune des autres ethnies représente moins de 4% du nombre total de pêcheurs recensés.

3.2 DISTRIBUTION DES PECHEURS PAR SITE D'ETUDE

La localité de Tiassalé présente le plus grand effectif de pêcheurs ($n = 81$; soit 47,37% de l'effectif total des pêcheurs). Elle est suivie de la localité de N'Zianouan ($n = 48$; soit 28,07%), puis de celle de Singrobo ($n = 42$; soit 24,56%).

A Tiassalé, 3 nationalités se partagent la communauté de pêcheurs. Il s'agit des Maliens ($n = 43$), des Ivoiriens ($n = 34$) et des Burkinabés ($n = 4$). Les groupes ethniques maliens sont dominés par les Bozo avec un effectif de 32 pêcheurs. Ils sont suivis des Sowé ($n = 6$), Kêlèguè et Bagnin ($n = 2$ chacun) et des Bambara ($n = 1$). La communauté ivoirienne est dominée par les Baoulé ($n = 24$). Ce groupe est suivi par les Apolo ($n = 4$). Ensuite viennent les Wobé, Agni et Malinké ($n = 2$ chacun). Les Burkinabés sont représentés par le seul groupe des Boussanga ($n = 4$).

Tableau 1 : Répartition des pêcheurs selon l'ethnie et la nationalité dans les localités de Tiassalé, N'Zianouan et de Singrobo sur le cours inférieur du fleuve Bandama

Nationalités / Ethnies	Tiassalé		N'Zianouan		Singrobo		Total par ethnie et nationalité	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ivoiriens								
Baoulé	24	29,63	8	16,67	19	45,24	51	29,82
Apolo	4	4,94	0	0	0	0	4	2,34
Wobé	2	2,47	0	0	0	0	2	1,17
Agni	2	2,47	0	0	0	0	2	1,17
Malinké	2	2,47	0	0	1	2,38	3	1,75
Total Ivoiriens	34	41,98	8	16,67	20	47,62	62	36,26
Maliens								
Bozo	32	39,51	29	60,42	12	28,57	73	42,69
Sowé	6	7,41	0	0	0	0	6	3,51
Peul	0	0	0	0	4	9,52	4	2,34
Keleguè	2	2,47	0	0	0	0	2	1,17
Bagnin	2	2,47	0	0	0	0	2	1,17
Bambara	1	1,23	0	0	0	0	1	0,58
Somlon	0	0,00	0	0	6	14,29	6	3,51
Total Maliens	43	53,09	29	60,42	22	52,38	94	54,97
Burkinabés								
Boussanga	4	4,94	0	0	0	0	4	2,34
Mossi	0	0,00	3	6,25	0	0	3	1,75
Dagari	0	0,00	2	4,17	0	0	2	1,17
Total Burkinabés	4	4,94	5	10,42	0	0	9	5,26
Sénégalais								
Peul	0	0,00	6	12,50	0	0	6	3,51
Total Sénégalais	0	0,00	6	12,50	0	0	6	3,51
Total par localité	81	47,37	48	28,07	42	24,56	171	100

A N'Zianouan, les pêcheurs se répartissent entre les 4 nationalités. Les Maliens (n = 29), uniquement des Bozo, sont les plus nombreux. Les ressortissants de la Côte d'Ivoire et du Sénégal sont respectivement des Baoulé (n = 8) et des Peul (n = 6). La communauté Burkinabée (n = 5) est partagée entre les Dagari (n = 2) et les Mossi (n = 3).

A Singrobo, la population de pêcheurs est composée de Maliens (n = 22) et d'Ivoiriens (n = 20). Les Maliens sont des Bozo (n = 12), des Somlon (n = 6) et des Peul (n = 4). Les Ivoiriens sont 19 Baoulé et 1 Malinké.

3.3 REPARTITION DES PECHEURS PAR TRANCHE D'AGE

Sur le fleuve Bandama, l'activité de pêche est plus pratiquée par des hommes dont l'âge est compris entre 30 et 45 ans, aussi bien chez les autochtones (54,84%) que dans les communautés étrangères (42,20%) (Figure 2). Chez les ressortissants de la Côte d'Ivoire, les acteurs les plus âgés (au moins 45 ans) sont plus nombreux que les plus jeunes (moins de 30 ans) avec respectivement 27,42% et 17,74% de l'échantillon analysé. Chez les étrangers, un quasi-équilibre est observé entre ces deux tranches d'âge avec 27,52% de jeunes et 30,28% de plus âgés.

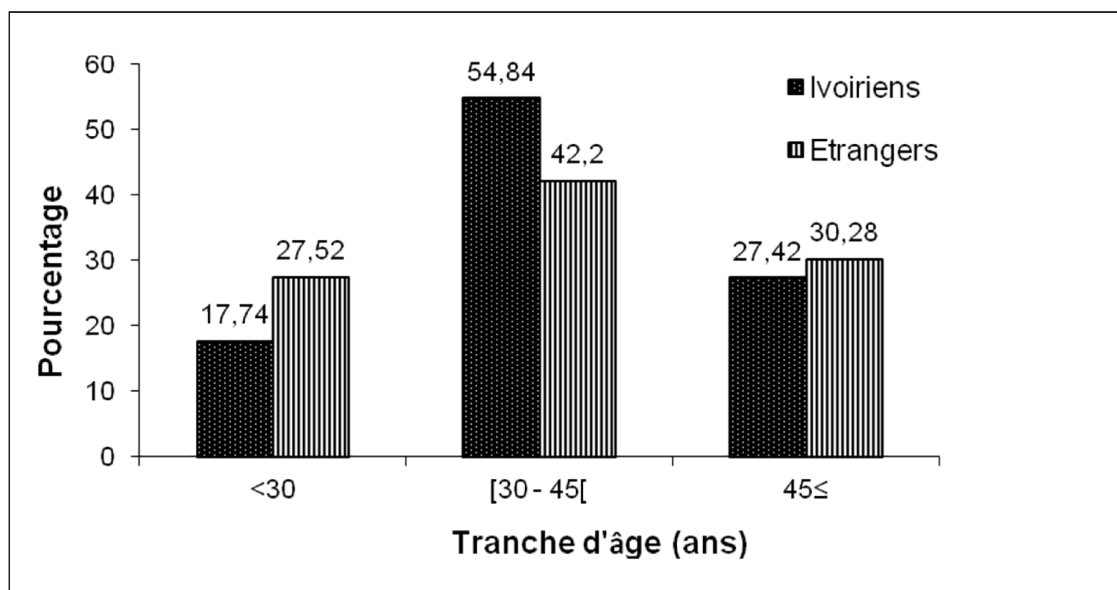


Figure 2 : Répartition des pêcheurs recensés dans les localités de Tiassalé, N'Zianouan et de Singrobo selon la tranche d'âge sur le cours inférieur du fleuve Bandama

3.4 NIVEAU D'INSTRUCTION

Les enquêtes ont révélé que 43,55% des pêcheurs Ivoiriens ont fait des études secondaires, 37,09% ont fréquenté une école primaire et 3,23% ont été instruits à l'école coranique (Figure 3). La proportion des personnes non scolarisées est de 16,13% ; soit un taux de scolarisation de 83,87%.

Dans la communauté étrangère, 19,27% des pêcheurs ont suivi des cours à l'école coranique, 9,17% ont fait des études primaires, 4,59% ont atteint le niveau secondaire et la majorité (66,97%) n'est pas instruite. Le taux de scolarisation de cette communauté est donc de 33,03%.

3.5 ASSOCIATION ET RELIGION

Les différentes enquêtes menées n'ont révélé aucune forme d'association entre les acteurs.

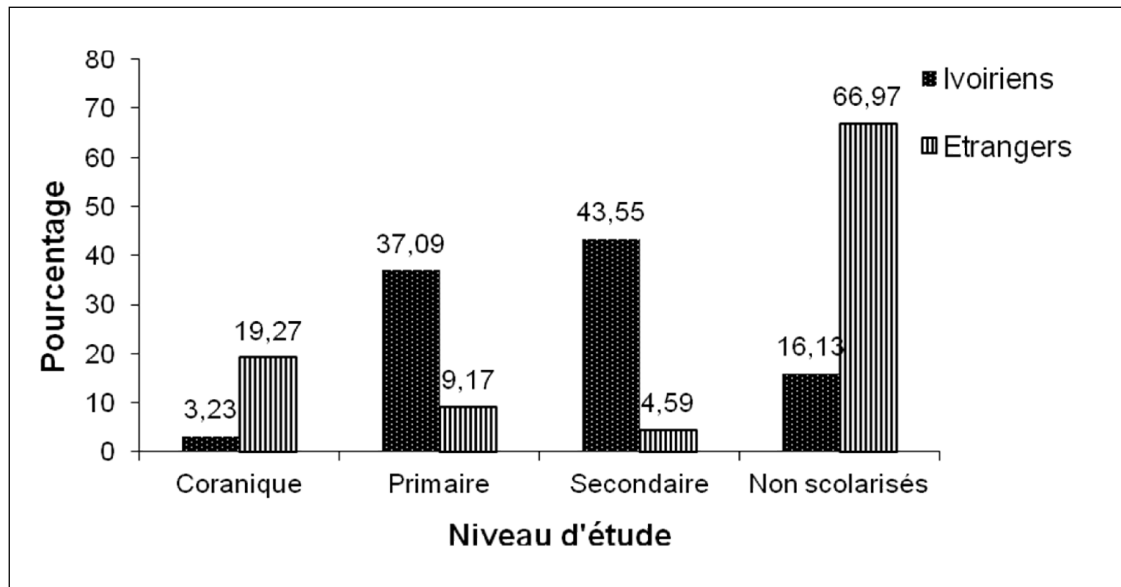


Figure 3 : Répartition des pêcheurs recensés dans les localités de Tiassalé, N'Zianouan et de Singrobo selon le niveau d'instruction sur le cours inférieur du fleuve Bandama

Chaque communauté est représentée par un chef de groupe. Les différents chefs sont les interlocuteurs des responsables du secteur halieutique et des autorités administratives.

Les Ivoiriens qui exercent la pêche pratiquent trois types de religion. Les catholiques sont plus les nombreux (74%). Ils sont suivis des évangéliques (18%) et des musulmans (3%). La frange restante de cette population (5%) a déclaré être animiste.

La communauté étrangère est composée très majoritairement de 97% de musulmans contre 3% qui pratiquent la religion catholique. Ces pêcheurs catholiques sont des ressortissants du Burkina Faso.

3.6 SITUATION MATRIMONIALE ET CHARGES FAMILIALES

Sur l'ensemble des pêcheurs enquêtés de la zone d'étude, 72,58% des Ivoiriens et 76,15% des étrangers sont mariés (Figure 4). Les individus dont l'âge est compris entre 30 et 45 ans (52%) et ceux plus âgés (40%) sont plus concernés par cet état matrimonial. Les célibataires représentent 27,42% des Ivoiriens et 23,85% des étrangers.

Chaque pêcheur a en charge 2 à 19 personnes. La moyenne est plus élevée chez les étrangers (8 personnes) que chez les Ivoiriens (3 personnes). Les dépenses hebdomadaires varient entre 7000 et 25000 FCFA pour les communautés étrangères contre 1000 à 10000 FCFA pour les Ivoiriens. Les revenus des pêcheurs servent principalement à la satisfaction des besoins des ménages.

3.7 DIFFERENTES CATEGORIES DE PECHEURS

Sur l'ensemble de la zone d'étude, les 171 personnes interrogées se répartissent en trois catégories en fonction du temps consacré à la pêche et de leur droit de propriété sur les équipements qu'ils utilisent. Il s'agit des pêcheurs professionnels ou occasionnels et des aide-pêcheurs. Les professionnels, au nombre de 109, ont la pêche pour activité principale et la pratiquent toute l'année avec leurs propres embarcations et engins. Chez les pêcheurs occasionnels (n = 54), ce sont plutôt les travaux champêtres et le transport qui constituent les activités principales. La majorité est propriétaire des équipements utilisés. Les aides-pêcheurs (n = 8) ne possèdent ni leurs propres embarcations ni des engins de pêche. Ils sont en général les membres de la famille ou de la communauté du chef-pêcheur qu'ils secondent. C'est ce dernier qui encaisse les recettes de la vente des produits de la pêche. La part de l'aide-pêcheur est laissée à l'appréciation du chef.

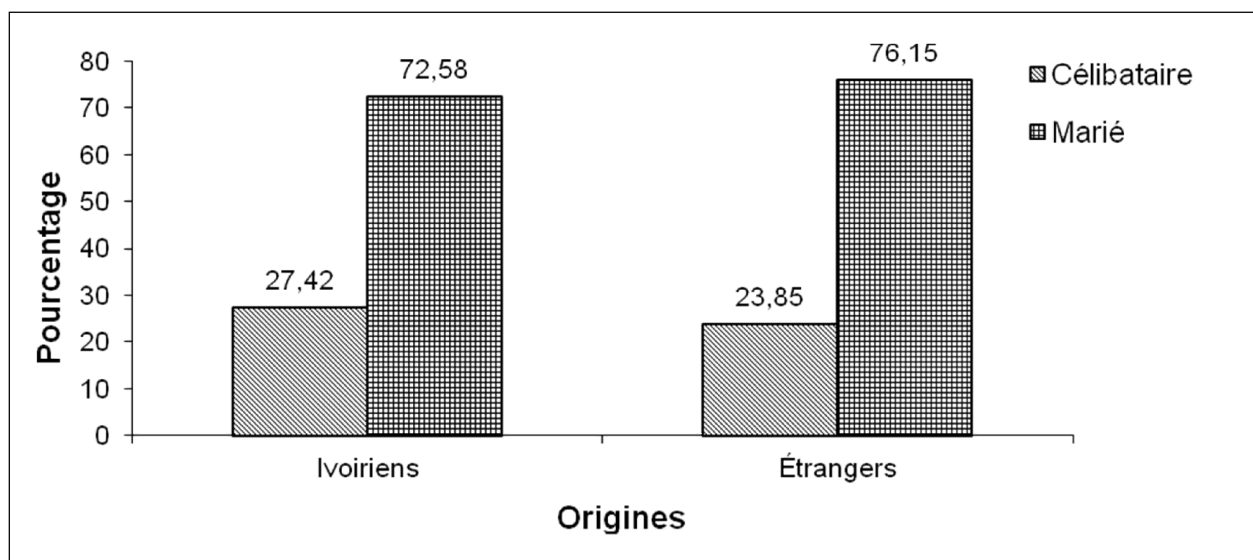


Figure 4 : Répartition des pêcheurs recensés dans les localités de Tiassalé, N’Zianouan et de Singrobo selon la situation matrimoniale et l’origine sur le cours inférieur du fleuve Bandama

Chez les Ivoiriens, les pêcheurs occasionnels (87,10%) sont plus nombreux que les professionnels (12,90%) et aucun aide-pêcheur n’a été recensé (Figure 5).

Chez les étrangers par contre, la plupart des enquêtés sont des professionnels (92,66%); majoritairement des Maliens de l’ethnie Bozo. Aucun pêcheur occasionnel n’a été rencontré dans cette communauté dont les autres membres (7,34%) sont des aide-pêcheurs. Contrairement aux Ivoiriens, Certains professionnels étrangers (23%) pratiquent une activité annexe à la pêche (plantation, élevage, commerce).

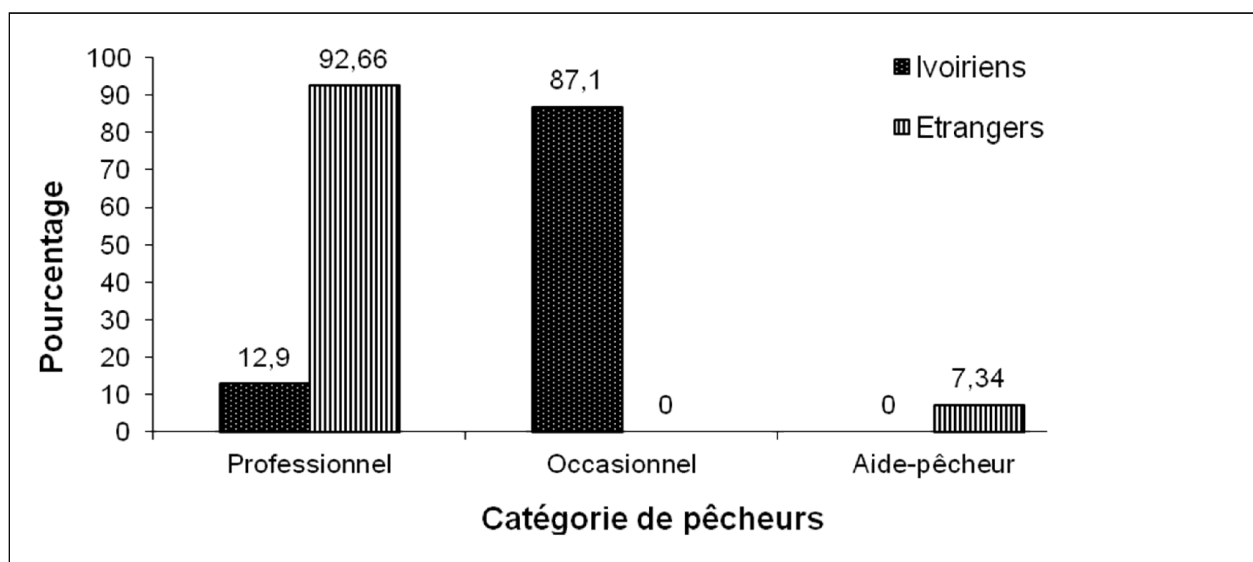


Figure 5 : Répartition des pêcheurs recensés dans les localités de Tiassalé, N’Zianouan et de Singrobo selon la catégorie sur le cours inférieur du fleuve Bandama

3.8 FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DE PECHE

La figure 6 présente les différents modes de financement des activités de pêche sur le fleuve Bandama. Le financement personnel est privilégié aussi bien par les acteurs Ivoiriens (87,10%) et qu'étrangers (72,48%). Du crédit a été accordé à 4,84% d'Ivoiriens contre 11,01% d'étrangers pour financer leurs activités. Des proportions de 8,06% d'Ivoiriens et de 16,51% d'étrangers ont bénéficié de don de matériel de matériel de pêche.

3.9 ENGIN ET TECHNIQUES DE PECHE

Les principaux types d'engins utilisés par les pêcheurs sur le fleuve Bandama sont l'épervier, l'harpon, le filet maillant, la nasse et la palangre.

L'épervier (appelé localement *fri djo*) est un engin de forme conique évasée généralement utilisé en eau peu profonde. Il peut être lancé à partir du rivage ou d'une embarcation. Il capture les poissons en retombant et en se refermant sur eux. L'épervier est l'un des principaux engins actifs utilisés sur le fleuve Bandama avec des mailles comprises entre 20 et 65 mm. La hauteur moyenne est de 5 m pour un diamètre variant entre 4 et 7 m.

L'harpon (*marfa*) est une arme constituée d'un lanceur monté sur un canon et d'un projectile qui est une grande lance reliée à une corde épaisse. La lance est munie de crochets pointus sous forme de barbillons. En plongée, le poisson est bombardé avec les crochets de la lance qui pénètre la chair. Les crochets restent ainsi plantés dans la chair et le poisson est récupéré en tirant sur la corde. Les harpons utilisés par les pêcheurs sur le cours inférieur du fleuve Bandama sont généralement de type traditionnel dont la longueur moyenne est de 87 cm.

Le filet maillant (*djo*) est de forme rectangulaire. Sa longueur se situe entre 12 et 30 m pour une chute de 1,5 à 3 m. Les mailles utilisées varient entre 10 et 55 mm. Le filet est mouillé verticalement dans l'eau, tendu entre les flotteurs de la ralingue supérieure et les plombs de la ralingue inférieure. Posé à la tombée du jour, il est relevé le lendemain matin.

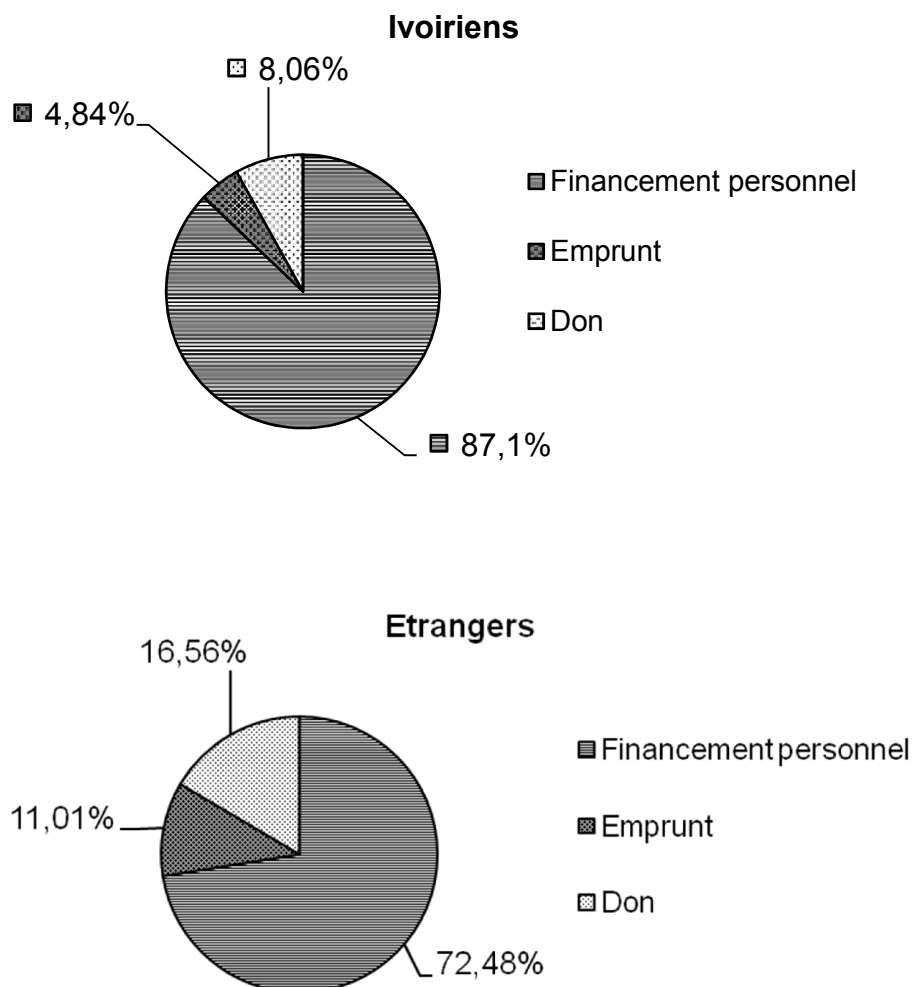


Figure 6 : Répartition des pêcheurs recensés dans les localités de Tiassalé, N’Zianouan et de Singrobo selon le mode de financement de la pêche sur le cours inférieur du fleuve Bandama

La nasse est un piège en forme de cage ou de panier qui sert à capturer des poissons, des crustacés et des mollusques. Deux types de nasses sont utilisés sur le fleuve Bandama : les nasses en filet et les nasses en grillage. Les nasses recouvertes de filet (*papolos*) sont faites d’une armature de lianes ou de lamelles de bois qui se rejoignent presque au sommet, et dont la souplesse permet aux poissons de pénétrer dans l’engin. Elles sont de dimensions variables et utilisées en pêches fixes. Ces nasses sont appâtées avec du son de maïs ou des morceaux de manioc avariés et du riz bouilli. Les hauteurs varient entre 43 cm et 65 cm. Les diamètres sont entre 15 et 20 cm au sommet et entre 35 et 45 cm à la base pour un maillage de 24 à 30 mm. Ce sont les engins les plus pratiqués dans la zone. Les nasses en grillage de 1,5 m de long et 1 m de large ont un maillage moyen de 35 mm.

La palangre est constituée d’une corde principale sur laquelle sont attachées des cordes secondaires (avançons) sur lesquelles sont fixés de nombreux hameçons. La distance entre deux avançons dépend de l’espèce recherchée. Les palangres utilisées dans la zone mesurent entre 15 et 50 m. Elles sont posées le soir et peuvent rester dans l’eau 3 à 4 jours. Les grenouilles et certains poissons sont utilisés comme appâts.

4 DISCUSSION

Les pêcheurs recensés au cours de cette étude sont en majorité des non nationaux ressortissants du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal. Les Maliens dominent cette population de pêcheurs tant par leur nombre que par la diversité ethnique,

avec une grande proportion de Bozo. Représentés par 7 ethnies, contre 5 pour les Ivoiriens, 3 pour les Burkinabés et 1 pour les Sénégalais, ils constituent plus de la moitié de l'effectif des enquêtés sur chaque site d'étude et 86,24% de l'ensemble de la communauté étrangère. La prédominance des originaires d'autres pays en général et surtout des Maliens en particulier dans le secteur de la pêche en Côte d'Ivoire a été mise en évidence par plusieurs travaux [13], [14], [15], [16]. La forte implication des Bozos dans l'exploitation des ressources halieutiques ivoiriennes est inhérente d'abord au fait que c'est un peuple traditionnellement pêcheur [17], toujours à la recherche de plans d'eau plus productifs. A cet effet, la Côte d'Ivoire constitue une destination intéressante à plusieurs titres. Sa proximité du Mali dont elle frontalière contribue à réduire les frais de voyage. Elle bénéficie d'un réseau hydrographique important, d'un environnement naturel et biologique relativement favorable au développement de la pêche et constitue un marché potentiel pour l'écoulement des produits halieutiques qui y sont prisés. Ensuite, l'entrée et l'installation des Bozo en Côte d'Ivoire sont facilitées par des formalités assouplies dans le cadre de la CEDEAO. Enfin, dans l'exercice de leur métier, ils bénéficient d'une législation peu contraignante et peu suivie pour les pêcheurs étrangers.

La prédominance des étrangers dans le secteur de la pêche témoigne de leur acceptation par les populations ivoiriennes. Ainsi à Singrobo, certains non nationaux ont intégré depuis des années l'organigramme de gestion de ce village. Sur le lac Faé, [3] ont aussi évoqué la participation remarquable des étrangers aux œuvres sociales ainsi que des mariages intercommunautaires. Toutefois, des conflits récurrents déjà survenus dont certains ont abouti à l'expulsion des pêcheurs Bozo [12] démontrent que la cohésion entre autochtones et allochtones demeure fragile.

L'attachement des Bozo au métier de la pêche explique que la grande majorité d'entre eux l'exerce à plein temps et se classe dans la catégorie des professionnels. Outre la pêche, une frange de cette communauté s'adonne aussi à d'autres activités lucratives pour accroître leurs revenus. Certains enquêtés ont affirmé que ces revenus supplémentaires leur ont permis l'achat ou la location de terre pour diversifier leurs activités agricoles et construire des habitations ; favorisant ainsi leur sédentarisation. Sur le lac Faé, [3] ont aussi rapporté que l'exercice d'activités alternatives à la pêche a conduit à la sédentarisation des pêcheurs étrangers.

Le moindre intérêt des nationaux pour la pêche est illustré par le fait que la plupart d'entre eux la pratiquent occasionnellement à temps partiel au profit des travaux champêtres et du transport. La référence [16] a aussi noté que les Ivoiriens sont plus des transporteurs, braconniers et agriculteurs qui pratiquent la pêche juste pour subvenir aux besoins alimentaires des ménages, disposer de ressources financières pour résoudre des problèmes ponctuels et payer la main d'œuvre pour l'entretien de leurs champs. Par ailleurs, certains considèrent que contrairement aux plans d'eau qui sont des biens communautaires, les plantations et les titres fonciers sont des biens familiaux qui peuvent être légués en héritage aux futures générations. Aujourd'hui, les multiples accords de pêche signés par le gouvernement ivoirien avec la commission européenne n'ont pas pu créer un véritable engouement des Ivoiriens pour la pêche dans la zone d'étude. En outre, le taux de scolarisation élevé mis en évidence par la présente étude traduit que les Ivoiriens destinent leur progéniture aux études et à des fonctions qui en découlent. Ainsi la pêche et par extension les autres activités informelles se présentent plutôt comme des palliatifs aux échecs scolaires. A l'inverse, le taux de scolarisation relativement bas observé chez des étrangers pourrait être lié au fait qu'ils s'adonnent au métier de la pêche à un très jeune âge. Leur faible niveau d'instruction pourrait s'expliquer par un abandon précoce des études pour se consacrer à leur activité de prédilection.

La plupart des pêcheurs interrogés sont mariés. La vie conjugale est profitable aux pêcheurs car ils sont assistés par leurs femmes dans l'exercice de leurs activités. Elles se chargent notamment de la transformation des produits de la pêche et de sa commercialisation. Par ailleurs, leur rôle classique de ménagère permet à leur conjoint de bien se restaurer, de récupérer après les durs travaux effectués sur le fleuve et de vivre dans un cadre entretenu.

La pêche est surtout pratiquée par les adultes aussi bien chez les allochtones que chez les autochtones. Ce résultat confirme les observations de [10] chez les pêcheurs Ivoiriens de crevettes du fleuve Bandama. La faible participation des plus jeunes pourrait être inhérente à l'exode rural, au manque d'équipements et surtout à leur inexpérience dans ce métier. En effet, outre la maîtrise des techniques de capture, l'expérience leur permet de repérer des obstacles dangereux pour la navigation que représentent les troncs de bois mort et les blocs de rocher qui parsèment le lit du Bandama. La connaissance générale de l'environnement aquatique dans lequel ils évoluent guide également leurs réactions vis-à-vis des hippopotames et des crocodiles qui peuplent ce fleuve. La référence [10] signale à ce propos que les parents ont interdit aux jeunes de pratiquer la pêche dans ce cours d'eau à cause des attaques répétées de ces animaux. Enfin, les personnes âgées de plus de 45 ans ont de moins en moins la force physique requise pour pratiquer la pêche.

L'essentiel des techniques de pêche utilisées par les pêcheurs du cours inférieur du fleuve Bandama est de même type que celles décrites par [18], [2], [5] en milieu lacustre. L'harpon est l'engin le moins antérieurement décrit. Néanmoins, [6] mentionne son utilisation par les pêcheurs sur le lac de Taabo en amont de la zone d'étude. Cet engin est utilisé par toutes les nationalités dans sa forme traditionnelle, certainement pour sa fabrication facile. En il est confectionné à partir d'une

planche qui en constitue l'élément essentiel. Aussi le coût trop élevé de la marque moderne (80000 à 150000 FCFA) serait un frein à son utilisation.

Nos enquêtes ont permis de constater que d'une manière générale, les mailles de certains filets, des nasses en grillage, ainsi que de certains filets utilisés dans la fabrication des nasses et des éperviers sont en dessous des normes exigées par la réglementation des pêches (45 mm). Cette réduction des mailles serait une adaptation des pêcheurs à la raréfaction de la ressource aquatique recherchée, comme mentionné par [19]. Malheureusement, le recours aux petites mailles concourt à la réduction du stock exploité ; voire à la décimation de certaines espèces par la capture d'individus immatures.

Le financement de l'activité de pêche se fait surtout sur fond propre des pêcheurs qui bénéficient rarement de crédit. Ce constat, contraire aux observations de [16], [6] en milieu lacustre ainsi que de [20] en milieu lagunaire, pourrait s'expliquer par l'absence de coopérative entre les acteurs dans la zone d'étude. Selon ces auteurs, l'octroi de crédits est assuré par ces structures. L'une des causes de cette absence de regroupement serait la forte présence des Bozo qui constituent un peuple migrant peu enclin à l'intégration [21]. Ils préfèrent la solidarité ethnique ou communautaire, comme en témoigne la présence des chefs de groupe en leur sein. Ces chefs servent d'interlocuteurs aux autorités villageoises et administratives.

5 CONCLUSION

L'exploitation des ressources halieutiques sur le fleuve Bandama en aval du lac de Taabo est de type artisanal et individuel. Elle est dominée par des pêcheurs professionnels Bozos adultes et analphabètes. Chez les Ivoiriens, principalement représentés par les riverains Baoulés, la pêche constitue surtout une activité secondaire. La cohésion entre les deux communautés doit être une priorité pour les autorités locales. La plupart des engins utilisés sont confectionnés avec des filets dont certaines mailles ne sont pas réglementaires. Une gestion durable des ressources exige que les autorités compétentes prennent des mesures strictes en vue du respect des règles en vigueur. La conduite de toute politique de développement de la pêche doit tenir compte du faible niveau d'instruction des acteurs. Elle exige également une meilleure connaissance des efforts de pêche et du circuit de commercialisation des produits.

REFERENCES

- [1] A.F. Vanga, G. Gourène et M. Ouattara, "Impact de la pêche sur la disponibilité en poissons dans les régions des lacs d'Ayamé et Buyo (Côte d'Ivoire)," *Archives Scientifiques du Centre de Recherches Océanologiques Abidjan*, vol. 17, no. 2, pp. 1-12, 2002.
- [2] K.S. Da Costa et K.F. Konan, *Lac Kossou: Potentiel halieutique et modalité d'un développement durable de la pêche*. FAO/PMEDP, Projet Pilote Pêche Kossou GCP/INT/735/UK, Rapp. Expertise, 2005.
- [3] K.S. Da Costa et Y.M. Dietoa, "Typologie de la pêche sur le lac Faé (Côte d'Ivoire) et implication pour une gestion rationnelle des ressources halieutiques," *Bulletin Français de Pêche et de Pisciculture*, no. 384, pp. 1-14, 2007.
- [4] L. Tito de Morais, K.S. Da Costa, J. Raffray et K. Traoré, *Pêches artisanales dans les petits barrages*, In: P. Cecchi (Ed.), *L'eau en partage : les petits barrages de Côte d'Ivoire*. Collection Latitudes n°23, Paris : IRD, pp. 215-227, 2007.
- [5] L. Tah, K.S. Da Costa, J.N. Kouassi et J. Moreau, "Effort de pêche et production piscicole au lac d'Ayamé I (bassin de la Bia; Côte d'Ivoire) après le départ des pêcheurs «Bozo»," *Agronomie Africaine*, vol. 21, no. 1, pp. 1-115, 2009.
- [6] D. Koudou, *La pêche sur le lac de Taabo*. Université d'Abidjan-Cocody, 2012.
- [7] R. Coulibaly, *Analyse de la contribution de la pêche à l'économie ivoirienne*. Université de Cocody (Côte d'Ivoire), 2010.
- [8] J. Kantoussan, *Impacts de la pression de pêche sur l'organisation des peuplements de poissons: application aux retenues artificielles de Sélingué et de Manantali, Mali, Afrique de l'Ouest*. Agrocampus Rennes, 2007.
- [9] S.G. Dadi, *Situation de la Pêche en Côte D'Ivoire*. Dakar, Sénégal, 1999.
- [10] G.F.D.H. Boguhé, G. Gooré Bi, K.G. N'Zi, S.S. Yao, E.P. Kouamélan et N.J. Kouassi, "Premières données sur la pêche crevettière du fleuve Bandama (Côte d'Ivoire): acteurs et engins de pêche," *Sciences et Nature*, vol. 8, no. 1, pp. 107-118, 2011.
- [11] G.A. Mahyao, C. Koffi, C.K. N'Gouan et C.V. Yapi-Gnaoré, "Pêche et commercialisation des crevettes d'eau douce du fleuve Bandama en Côte d'Ivoire," *Tropicultura*, vol. 32, no. 2, pp. 95-102, 2014.
- [12] A.F. Vanga, "Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Ayamé et de Buyo," *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 20, no. 1, pp. 197-205, 2004.
- [13] M. Kébé, J.C. Njock et J. Gallène, *Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime et lagunaire en Côte d'Ivoire*. Document technique 110, FAO, 1997.
- [14] R. Laë, "Estimation des rendements de pêche des lacs Africains au moyen de modèles empiriques," *Aquatic Living Resources*, vol. 10, no. 2, pp. 83-92, 1997.

- [15] K. Traoré, *Etat des connaissances sur les pêcheries continentales ivoiriennes*. Projet FAO TCP/IVC/4553, 1996.
- [16] A.F. Vanga, *Conséquences socio-économiques de la gestion des ressources naturelles : cas des pêcheries dans les lacs d'Ayamé et de Buyo (Côte d'Ivoire)*. Université d'Abobo-Adjamé, Abidjan, 2001.
- [17] E. Den Otter, *Peuple de l'eau, les Bozos du Mali*. L'Académie des banlieues, Paris, 2013.
- [18] A.F. Vanga, "Evolution de la pêche au lac d'Ayamé depuis l'expulsion des pêcheurs non nationaux (Côte d'Ivoire)," *Tropicultura*, vol. 29, no. 1, pp. 8-13, 2011.
- [19] J.J. Albaret et R. Laë, "Impact of fishing on fish assemblages in tropical lagoons: the example of the Ebrie lagoon, West Africa," *Aquatic Living Resources*, no. 16, pp. 1-9, 2003.
- [20] A.T. Bedia, K.G. N'Zi, S.S. Yao, E.P. Kouamelan, V. N'Douba et N.J. Kouassi, "Typologie de la pêche en lagune Aghien-Potou (Côte d'Ivoire, Afrique de L'Ouest) : acteurs et engins de pêche," *Agronomie Africaine*, vol. 21, no. 2, pp. 197-204, 2009.
- [21] G. Kponhassia, *La pêche en eaux continentales en Côte d'Ivoire. Eléments de compréhension du cadre coutumier de gestion*. Rapport FAO/DAP, Abidjan, 1996.